



COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°24-03

L'an deux mille vingt quatre à 10h30
Le 24 janvier, à Chalons en Champagne

Date de convocation	16 janvier 2024
Nombre de délégués :	
● Titulaires	53 Titulaires
● Suppléants	53 Suppléants
● Présents	30 Présents
● Votes par procuration	0 votes par procuration

Étaient présents :

M. Farid BESSADI
M Bruno CUNY (représente M Ph CLAUDE)
M. Michel DUPLOX (représente M JF GOSSET)
Mme Inès DE MONTGON
Mme Raymonde MAHUT (représente M HERBILLON)
M. Bernard DEKENS
Mme Dominique FLORES
M. Sébastien PAULET
M Pascal MAUROY
M Emmanuel BAUDART
M. Michel LALLEMAND
M. Yvon HUMBLLOT
M. Jean SIMONIN
M. J Pierre CORVISIER
M Jean Yves JONET

M. Géry TRONÇON
M Dominique DIDELOT (représente M Valloire)
M. Dominique COLLIN
M. Claude VALDENNAIRE
M Kévin GENGOUX
M. Yannick ROSSATO
M André LIEBEAUX
M. Eric GILLARDIN
M. Michel NORMAND
Mme Danièle COMBE (représente M VAUTRIN)
Mme Valérie WOITIER
Mme Dominique HUMBERT
M Benoit JOURDAIN
M Christophe DUMONT
Mme Pascale GAILLOT

Objet de la délibération :

MODIFICATION DES DELIBERATIONS RELATIVES AU RECRUTEMENTS D'AGENTS CONTRACTUELS

Résultat du vote
Pour : 30 Contre : 0 Abstention : 0

COMITE SYNDICAL

DELIBERATION N°24-03

Objet de la délibération :

MODIFICATION DES DELIBERATIONS RELATIVES AU RECRUTEMENTS D'AGENTS CONTRACTUELS

Faute de candidats fonctionnaires, l'EPAMA a été amené au cours des années précédentes à recruter des agents contractuels. Les délibérations créant les postes de ces agents font référence à un grade et à un indice mais ne signifient pas sur quel échelon ils sont recrutés.

Aujourd'hui, le décret 2023-519 attribue cinq points d'indice supplémentaires aux agents (fonctionnaires et contractuels de droit public).

Pour que les agents contractuels bénéficient de ces points d'indices supplémentaires, il convient de préciser nos délibérations : grade, échelon et indices. Ainsi, les agents bénéficieront systématiquement des évolutions législatives actuelles et futures :

Délibération	Poste	Grade	Echelon	IB- IM	IB-IM avec pts suppl
23/27	chef de projet MICCA	attaché	1	444-390	444-395
08/06	chef de projet d'aménagements hydrauliques	ingénieur	1	444-390	444-395
13/04	animation du PAPI Meuse	ingénieur	1	444-390	444-395
08/23	cheffe de projet modélisation	ingénieur	1	444-390	444-395
19/38	chef de projet biodiversité	ingénieur	1	444-390	444-395
22/39	assistant projet HEBMA (VTA)	technicien	1	389-368	389- 373

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Le Comité Syndical :**

- **PRECISE les dispositions des délibérations 23/27 ; 08/06 ; 13/04 ; 08/23 ; 19/38 et 22/39 selon lesquelles les agents contractuels de l'EPAMA sont recrutés à l'échelon 1 de leur grade.**



Le Président de l'EPAMA

Bernard DEKENS